



FEDERATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE

Siège social : 48, rue La Boétie – 75008 Paris
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021



RSM Paris

26, rue Cambacérès

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

FEDERATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE

Siège social : 48, rue La Boétie – 75008 Paris

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Membres de l'Association FEDERATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FEDERATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 8 avril 2022

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JM Thierry'.

Jean-Michel THIERRY

Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cyrille Gabay'.

Cyrille GABAY

Associé

ACTIF			2021		2020
			BRUT	AMORT-DEPR	NET
▶	ACTIF IMMOBILISE		4 170 085 €	911 736 €	3 385 251 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			305 686	79 177	226 509
	Logiciels		253 522	79 177	174 345
	Avances et acomptes		52 164	52 164	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 003 329	826 147	1 177 182
	Terrains		491 320		491 320
	Constructions		736 980	71 729	665 251
	Agencements des installations		-	-	-
	Matériels informatiques		35 637	35 302	1 726
	Mobilier de bureau		649 815	630 577	28 693
	Autres matériels		89 577	88 539	1 208
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			1 861 070	6 412	1 854 658
	Titres de participation et rattachés		1 824 137		1 824 137
	Prêts et intérêts courus		11 930	6 412	5 519
	Dépôts et cautionsnements		25 002		25 002
▶	ACTIF CIRCULANT		18 552 264 €	16 654 €	18 535 610 €
STOCKS ET EN-COURS			126 179	-	126 179
	Approvisionnement		126 179		126 179
CRÉANCES			5 469 121	16 654	5 452 468
	Avances et acomptes versés		11 326	11 326	57 241
	Créances clients et comptes rattachés		5 115 654	5 099 000	3 473 912
	Créances fiscales et sociales		81 551	81 551	103 513
	Autres créances		260 590	260 590	360 744
VMP ET DISPONIBILITES			12 956 963	-	12 956 963
	Placements Sicav		-	-	-
	Placements obligataires		2 009 669	2 009 669	2 009 669
	DAT		-	-	-
	GSL		10 403 621	10 403 621	11 393 724
	Banque et caisse		543 674	543 674	263 587
▶	COMPTES DE RÉGULARISATION		141 662 €	- €	141 662 €
	Charges constatées d'avance		141 662	141 662	71 635
TOTAL ACTIF			22 864 011 €	928 389 €	21 935 622 €

PASSIF			2021	2020
▶	FONDS PROPRES		4 078 495 €	4 016 408 €
	Fonds propres sans droit de reprise		660 349	660 349
	Report à nouveau		3 356 060	3 335 354
EXCEDENT DE L'EXERCICE			62 086	20 706
▶	FONDS DEEDIES		1 802 815 €	1 883 815 €
▶	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		4 536 768 €	4 486 023 €
▶	DETTES		11 490 211 €	10 843 386 €
DETTES FINANCIÈRES			5	-
	Dépôts et garanties reçus		-	-
	Emprunts et dettes financières		5	-
DETTES D'EXPLOITATION			11 490 206	10 843 386
	Avances et acomptes reçus		-	1 240
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 501 884	4 373 987
	Dettes fiscales et sociales		6 936 234	6 425 805
	Autres dettes		52 088	42 354
▶	COMPTES DE RÉGULARISATION		27 333 €	- €
	Produits constatés d'avance		27 333	-
TOTAL PASSIF			21 935 622 €	21 229 632 €

	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	35 510 783 €	31 967 426 €
Cotisations des Caisses Régionales	19 202 999	17 258 130
Cotisations branche professionnelle	160 794	145 491
Ventes de marchandises, biens et services	220 278	220 320
Prestations de service (refacturations)	15 289 757	13 970 098
Concours publics et subventions d'exploitation	127 158	104 976
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	420 578	145 823
Autres produits	89 219	122 589
CHARGES D'EXPLOITATION	35 624 594 €	31 999 290 €
ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES	6 099 133	5 612 307
Achats de marchandises et Variation des stocks	28 071	27 773
Autres achats et charges externes	6 071 063	5 584 534
CHARGES DE PERSONNEL	22 781 284	20 268 887
IMPÔTS ET TAXES	1 657 555	1 474 374
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	242 441	161 845
Dotations aux amortissements	29 441	34 470
Dotations aux provisions	213 001	127 375
AUTRES CHARGES DES BUDGETS ANNEXES	4 844 180	4 481 877
► RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-113 811 €	-31 865 €
PRODUITS FINANCIERS	74 989 €	61 498 €
Produits des prêts accordés	510	1 021
Autres intérêts, produits assimilés et revenus des titres de participation	74 479	60 476
CHARGES FINANCIÈRES	5 €	0 €
Intérêts et charges assimilées	5	0
Autres charges financières	-	-
► RÉSULTAT FINANCIER	74 984 €	61 498 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	218 969 €	509 €
Sur opérations de gestion	660	481
Sur opérations en capital	218 309	28
CHARGES EXCEPTIONNELLES	107 888 €	373 €
Sur opérations de gestion	10 777	273
Sur opérations en capital	97 111	100
► RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	111 082 €	136 €
Impôt sur les bénéfices	10 168	9 063
RÉSULTAT	62 086 €	20 706 €



Le bilan dont le total est de 21.935.622 € et le compte de résultat de l'exercice dégagent un excédent de 62.086 €.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels :

Cadre juridique et financier

Règles et méthodes comptables

Tableau des immobilisations

Tableau des amortissements

Tableau des provisions et dépréciations

Etat des échéances

Etat des charges à payer et des produits à recevoir

Etat des charges et produits constatés d'avance

Etat des filiales et participations

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La FNCA est un organisme professionnel dont les objets essentiels sont :

- De définir une politique du Crédit agricole mutuel et d'étudier les moyens de la mettre en œuvre,
- De coordonner l'action des Caisses régionales,
- De défendre leurs intérêts communs,
- D'harmoniser leurs structures et leurs méthodes,
- De mettre à leur disposition des services communs.

La FNCA a également pour missions :

- La représentation et l'expression des Caisses régionales et du Groupe auprès des pouvoirs publics, des Parlements français et européens et des milieux professionnels ;
- Le rôle de chambre professionnelle au sein de laquelle se débattent les grandes orientations du groupe en matière financière, commerciale, sociale, technologique et de vie mutualiste, au service des Caisses régionales et des ambitions du Projet de Groupe et du plan à moyen terme "Ambition stratégique 2020" ainsi que des ambitions à 10 ans des Caisses régionales.

Les principaux moyens mis en œuvre concernent :

- Les charges de personnel
- Les loyers et charges qui recouvrent notamment :
 - les loyers du 48 rue La Boétie versés à la SCI CAM,
 - la quote-part des charges versées au GIE GIFECAM relatives à la gestion des immeubles du 48 et du 50 rue La Boétie.
- Les charges des budgets annexes (relations sociales, cotisations et subventions, cadres de direction)

Evénements de l'exercice :

La propagation du COVID-19 et les mesures gouvernementales de contrôle et de restriction des déplacements mises en œuvre pour y répondre dans le monde entier ont perturbé les chaînes d'approvisionnement à l'échelle internationale et l'activité économique mondiale. L'ampleur de l'impact défavorable, dans la durée, de la pandémie sur l'économie et les marchés à l'échelle mondiale dépendra, notamment, de sa durée et de son intensité, ainsi que de l'impact des mesures gouvernementales adoptées pour limiter la propagation du virus et les effets de ces dernières sur l'économie.

Cependant, en raison de ses missions décrites ci-dessus, l'activité de la FNCA n'a pas été impactée de façon significative par la crise sanitaire en 2021.

A la date d'arrêté des comptes nous n'avons pas connaissance d'incertitudes remettant en cause la poursuite de l'exploitation de la FNCA.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'association sont établis et présentés, selon la législation en vigueur et les règles du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- ❑ continuité de l'exploitation,
- ❑ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ❑ indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels édictées par le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014. Par ailleurs le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 est appliqué.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation libre ou légale. Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision afin de tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- | | | |
|---|---------------------------|---------------|
| ❑ | Logiciels : | 1 à 3 ans |
| ❑ | Installations générales : | de 5 à 10 ans |
| ❑ | Matériels informatiques : | 3 ans |
| ❑ | Mobilier de bureau : | 10 ans |
| ❑ | Autres matériels : | de 3 à 5 ans |
| ❑ | Constructions : | 40 ans |

Les comptes sont établis et présentés conformément aux dispositions des règlements :

- CRC n°2002-10 : amortissement et dépréciation des actifs
- CRC n°2004-06 : définition, comptabilisation, évaluation des actifs

L'application de ces dispositions n'a pas eu d'impact sur les comptes.

2. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

3. Titres de participation et filiales

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'achat pour le prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée lorsque l'estimation à la valeur d'inventaire fait apparaître une perte de valeur probable.

4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet d'une provision lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable. Concernant les obligations acquises en vue de leur détention jusqu'à l'échéance (Obligations CA sa), il n'a pas été comptabilisé de provision pour dépréciation.

Le prix de revient des titres cédés est calculé suivant le mode « FIFO – PEPS » (premier entré, premier sorti).

5. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

6. Produits et charges exceptionnels

Le cycle exceptionnel tient compte à la fois des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel.

7. Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	660 349	-	-	-	660 349
Report à nouveau	3 335 354	20 706	-	-	3 356 060
Excédent de l'exercice	20 706	- 20 706	62 086	-	62 086
Total	4 016 408	-	62 086	-	4 078 495

8. Fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Transferts	A la clôture de l'exercice
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	1 883 815	-	- 81 000	-	1 802 815
Ressources liées à la générosité du public	-	-	-	-	-
Total	1 883 815	-	- 81 000	-	1 802 815

Les fonds dédiés enregistrent au passif, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les caisses régionales à des projets définis qui n'ont pas encore été utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le projet défini est constitué par l'ensemble des moyens affectés par l'association à la réalisation de son projet. Le coût de l'action peut être constitué de charges directes mais aussi de certaine/s charges de fonctionnement entrant dans la mise en œuvre du projet (*exemple* : frais de personnels, q/p de frais de gestion, q/p des frais de tenue de la comptabilité, locaux affectés à l'action, etc....)

9. Passifs sociaux

Le montant de l'engagement (dette actuarielle) au 31/12/2021 relatif aux indemnités de fin de carrière s'élève à 1.258.555 €. L'actualisation de cet engagement est comptabilisée en 2021 en provision pour risques et charges, après prise en compte, le cas échéant, des fonds versés auprès d'un organisme spécialisé. Le taux d'actualisation retenu est le taux iBOXX Corporate AA 10+ qui est au 31 décembre 2021 de 0,86 % (contre 0,36% au 31/12/2020).

Par ailleurs, l'engagement au 31/12/2021 au titre de la retraite des cadres de direction est intégralement couvert auprès d'un organisme spécialisé.

10. Effectif moyen en 2021

L'effectif moyen employé par la FNCA en 2021 s'élève à 128 salariés.

11. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation reçues sont essentiellement constituées d'une subvention versée par l'AGFPN, association paritaire dirigée par les Partenaires sociaux.

12. Montant total des honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes en 2021 s'élève à 38.639 euros TTC dont 11.178 euros TTC au titre de services autres que la certification des comptes.

13. Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Aucun événement important ou ayant une incidence significative sur les comptes n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

2021				
	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
► IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	253 522 €	52 164 €	- €	305 686 €
Logiciels	253 522	-	-	253 522
Autres immobilisations incorporelles	-	52 164	-	52 164
► IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 025 183,71 €	- €	21 855 €	2 003 329 €
Terrains	491 320	-	-	491 320
Constructions sur sol propre	736 980	-	-	736 980
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Réhabilitation immeuble	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	-
Matériel informatique	57 492	-	21 855	35 637
Mobilier de bureau	649 815	-	-	649 815
Autres matériels	89 577	-	-	89 577
Autres immobilisations	-	-	-	-
► IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 964 549 €	32 585 €	136 064 €	1 861 070 €
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	1 924 168	-	100 031	1 824 137
Créances rattachées à des participations	-	25 085	25 085	-
Autres immobilisations financières	22 878	-	10 947	11 930
Dépôts et cautionnements	17 502	7 500	-	25 002
TOTAL GÉNÉRAL	4 243 255 €	84 749 €	157 919 €	4 170 085 €

2021				
SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montants des amortissements en fin d'exercice
► IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	851 592 €	75 587 €	21 855 €	905 324 €
Autres immobilisations incorporelles	33 031	46 146 ⁽¹⁾	-	79 177
Immobilisations corporelles	818 561	29 441	21 855	826 147
Constructions sur sol propre	53 305	18 425	-	71 729
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	-
Matériel informatique	55 766	1 391	21 855	35 302
Mobilier de bureau	621 292	9 456	-	630 747
Autres matériels	88 199	170	-	88 369
(1) dont 46.146 au titre des charges des budgets annexes				

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
► IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	75 587 €	- €	- €
Autres immobilisations incorporelles	46 146	-	-
Immobilisations corporelles	29 441	-	-
Constructions sur sol propre	18 425	-	-
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-
Matériel informatique	1 391	-	-
Mobilier de bureau	9 456	-	-
Autres matériels	170	-	-
Autres immobilisations	-	-	-

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
	Dotations	Reprises
► IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	- €	- €
Autres immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Constructions sur sol propre	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	-	-
Matériel de transport	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-

2021				
	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
► PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	- €	- €	- €	- €
Provisions pour investissement	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Provisions pour fluctuation des cours	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
► PROVISIONS	4 486 023 €	204 000 €	153 255 €	4 536 768 €
Provisions pour litiges	450 000	204 000	79 000	575 000
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marché à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-
Provisions pour engagements de retraite et médailles du travail	592 533	-	74 255	518 278
Provisions pour charges fiscales et sociales sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	3 443 490	-	-	3 443 490
► DÉPRÉCIATIONS	14 064 €	9 001 €	- €	23 065 €
Des immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Des immobilisations corporelles	-	-	-	-
Des titres mis en équivalence	-	-	-	-
Des titres de participations	-	-	-	-
Des autres immobilisations financières	6 412	-	-	6 412
Des stocks et en cours	-	-	-	-
Des comptes clients	7 653	9 001	-	16 654
Autres dépréciations	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	4 500 088 €	213 001 €	153 255 €	4 559 834 €

2021

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
▶ ÉTAT DES CRÉANCES	5 636 390 €	5 611 388 €	25 002 €
De l'actif immobilisé	36 933	11 930	25 002
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts (1) (2)	11 930	11 930	-
Autres immobilisations financières	25 002	-	25 002
De l'actif circulant	5 457 795	5 457 795	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	5 115 654	5 115 654	-
Créances représentatives des titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Organismes sociaux	17 171	17 171	-
État - CICE	14 634	14 634	-
État - TVA	19 746	19 746	-
État - AUTRES	30 000	30 000	-
Groupe et associés (2)	-	-	-
Débiteurs divers	260 590	260 590	-
Charges constatées d'avance	141 662	141 662	-
RENVOIS			
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	-		
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice	10 947		
(2) Prêts et avances consentis aux associés	-		

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
▶ ÉTAT DES DETTES	11 517 544 €	11 517 544 €	- €	- €
Emprunts obligataires convertibles (1)	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	5	5	-	-
Emprunts et dettes financières diverses (1) et (2)	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	4 501 884	4 501 884	-	-
Personnel et comptes rattachés	2 746 099	2 746 099	-	-
Organismes sociaux	3 618 362	3 618 362	-	-
État - Impôt sur les bénéfices	10 168	10 168	-	-
État - TVA	110 580	110 580	-	-
État - Autres impôts et versements assimilés	451 024	451 024	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Groupe et associés (2)	-	-	-	-
Autres dettes	52 088	52 088	-	-
Produits constatés d'avance	27 333	27 333	-	-
RENVOIS				
(1) Emprunts souscrits au cours de l'exercice			-	
(1) Emprunts remboursés au cours de l'exercice			-	
(2) Emprunts et dettes contractées après des associés personnes physiques			-	

2021

► **MONTANT DES CHARGES A PAYER et DES AVOIRS A ÉTABLIR inclus dans les postes suivants du bilan**

8 121 945 €

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 901 807
Dettes fiscales	10 391
Dettes sociales	4 179 067
Autres dettes	30 676

Produits à recevoir

au 31 décembre 2021

2021

► **MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR et DES AVOIRS A RECEVOIR inclus dans les postes suivants du bilan**

406 399 €

Autres immobilisations financières	-
Créances clients	285 494
Créances adhérents	-
Créances fiscales	8 488
Créances sociales	17 171
Autres créances	90 577
Valeurs mobilières de placement	4 669

Charges et Produits constatés d'avance

au 31 décembre 2021

2021

► **MONTANT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

27 333 €

Produits d'exploitation	27 333
-------------------------	--------

► **MONTANT DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

141 662 €

Charges d'exploitation	141 662
------------------------	---------

FILIALES ET PARTICIPATIONS

au 31 décembre 2021

2021									
		Valeur comptable des titres détenus							
		Capital	Capitaux propres autre que le capital du dernier exercice clos		% de détention	Brute	Nette	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos ou PNB	
								Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
P < 10 %									
► FILIALES ET PARTICIPATIONS									
	SCI SEGUR	399 077 601 RCS PARIS	13 770 000	1 651 732	8,00%	1 517 506 €	1 517 506 €	585 689	-
	SCI CAM	318 070 513 RCS PARIS	14 563 305	28 851 396	2,11%	306 423 €	306 423 €	3 370 121	-
	SCI SEGUR 2 *** cession le 30/04/2021	447 735 705 RCS PARIS							853 634
	SCI MAISON INTERNATIONALE DES AGRONOMES	306 245 457 RCS PARIS	150 030	76 193	0,08%	152 €	152 €	84 446	25 030
	CAISSE LOCALE ILE DE FRANCE		NC	NC	20 litres	30 €	30 €	NC	55
	CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH	437 667 371 RCS NANTERRE	NC	NC	1 litre	10 €	10 €	NC	1
	SGFGAS	390 818 235 RCS PARIS	NC	NC	1 litre	15 €	15 €	NC	-
	TOTAL			1 824 137 €		1 824 137 €			25 085 €
P > 10 %									
► FILIALES ET PARTICIPATIONS									
	TOTAL			- €		- €			
P < 33 %									
► FILIALES ET PARTICIPATIONS									
	TOTAL			- €		- €			
P > 33 %									
► FILIALES ET PARTICIPATIONS									
	TOTAL			- €		- €			
TOTAL GÉNÉRAL				1 824 137 €		1 824 137 €			25 085 €

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA FEDERATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE

DU 21 AVRIL 2022

Conformément aux articles 15 et 16 des statuts, une Assemblée Générale Ordinaire a été régulièrement convoquée en date du 06 avril 2022. L'Assemblée s'est réunie le jeudi 21 avril 2022, à onze heures vingt, sous la présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE.

En ouvrant la séance, Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président, met à la disposition de l'Assemblée les statuts de la FNCA, le bilan et compte de résultat 2021, le rapport financier ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice concerné.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Rapport financier de l'exercice 2021,
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2021,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice 2021 clos au 31 décembre 2021,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Le bureau de l'Assemblée Générale Ordinaire est ainsi constitué :

- Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président
- Monsieur Raphaël APPERT, Premier Vice-Président
- Monsieur Christian COUCHOUD est nommé Secrétaire de séance.

La feuille de présence est arrêtée par le bureau ainsi constitué, qui constate que 78 Présidents et Directeurs généraux sont présents ou ont voté par correspondance sur les 78 délégués convoqués au titre des 39 Caisse régionales.

En conséquence, Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président, déclare que le quorum est atteint et que l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Michel THIERRY, représentant le cabinet RSM PARIS, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est présent.

Le Président ouvre la séance et demande à Monsieur Christian COUCHOUD de présenter l'arrêté des comptes de l'exercice 2021.

Puis, Monsieur Claude VIVENOT, Trésorier de la FNCA, présent, prend la parole pour présenter le compte-rendu financier de l'exercice 2021. Il commente certains postes du bilan 2021 et analyse le compte de résultat 2021 qui laisse apparaître un bénéfice de 62.086 €.

Monsieur Jean-Michel THIERRY, représentant le cabinet RSM PARIS, Commissaire aux Comptes titulaire, donne lecture de son rapport sur les comptes annuels et de son rapport spécial. Puis, le Président Dominique LEFEBVRE ouvre la discussion.

Plus personne ne demandant la parole, le Président demande à Monsieur Christian COUCHOUD de donner lecture des résolutions. Enfin, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION *(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2021)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- ☐ du rapport financier de l'exercice du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
 - ☐ du bilan, du compte de résultat clôturé à la date du 31 décembre 2021,
 - ☐ du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes,
- approuve lesdits rapports et ratifie en tant que de besoin les opérations décrites dans ces rapports ou traduites dans ces comptes,
- approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2021,
- donne quitus au Président, au Trésorier, aux membres du Bureau Fédéral et au Commissaire aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

DEUXIÈME RÉOLUTION *(Approbation des conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.612-5 du Code de commerce, décide d'approuver ce rapport dans tous ses termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

TROISIÈME RÉSOLUTION *(Affectation de l'excédent)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter l'excédent de 62.086 € tel que ressortant au compte de résultat synthétisant l'ensemble des opérations survenues tous secteurs et tous budgets confondus, au poste "Report à nouveau".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION *(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)*

L'Assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire du procès-verbal pour accomplir toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

L'ordre du jour de l'Assemblée étant épuisé, la séance est levée à onze heure trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et par le Secrétaire de séance.

EXEMPLAIRE CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Le Président



Dominique LEFEBVRE